

RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL PAR LA SOCIETE BLUE ENERFREEZE EN AUTOCONSOMMATION PAR L'ENTREPRISE STEF DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE CALOUET

COMMUNE DE LOUDEAC

Le Maire de la ville de LOUDEAC, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté en date du 14 octobre 2024, il sera procédé du lundi 18 novembre 2024 à 09h00 au vendredi 20 décembre 2024 à 17h00 à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, sollicité par la société BLUE ENERFREEZE pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation par l'entreprise STEF dans la zone industrielle de Calouët.

Les pièces relatives à cette enquête seront mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la ville mairie de LOUDEAC (siège de l'enquête) au 20 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le jeudi (la mairie est fermée l'après-midi), ainsi que sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5639

La commissaire enquêtrice nommée par le tribunal administratif de Rennes est Madame CARLIER Anne-Marie, Directrice d'un site industriel à la retraite. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'elle tiendra à la mairie de LOUDEAC 20, rue Notre Dame 22600 LOUDEAC

Lundi 18 novembre 2024 de 9h à 12h

Mercredi 11 décembre 2024 de 9h à 12h

Vendredi 20 décembre 2024 de 14h à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de LOUDEAC 20, rue Notre Dame 22600 LOUDEAC
- Par voie électronique, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5639 ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5639@registre-dematerialise.fr
- Par écrit, dans le registre d'enquête mis à disposition du public à la ville de LOUDEAC aux heures habituelles d'ouverture
- Par écrit et par oral, auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses permanences à la mairie de Loudéac

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Madame Syrine D'OLLONE, chargée d'affaires photovoltaïques, par mail syrine.dollone@blue-enerfreeze.com

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la mairie de Loudéac, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet https://www.viile-loudeac.fr

Après les conclusions de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet, à l'issue de l'instruction règlementaire prévue au code de l'urbanisme, d'une décision d'accord ou de refus de permis de construire.